



Participation de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn aux sorties scolaires culturelles

Qui en bénéficie ?	Les écoles du territoire Sauer-Pechelbronn
Pour aller où ?	1.Site du Fleckenstein (le château, le P'tit Fleck, le château des défis) à Lembach, 2.Musée de la bataille du 06 août 1870 à Woerth, 3.Ouvrage de la Ligne Maginot (Four à chaux) à Lembach, 4.Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen, 5.Musée Français du Pétrole à Merkwiller-Pechelbronn 6.Musée Mémorial 1870-1945 à Walbourg 7.Maison des châteaux-forts à Obersteinbach (actuellement fermée) 8. Sites assurant la promotion de la transition écologique et de la préservation de l'environnement du territoire Sauer-Pechelbronn (vergers conservatoires, fermes, jardins..)
Quand ?	Années scolaires 2022-2023 à 2025-2026
Comment ?	Avant la visite : j'informe la communauté de communes au moyen de la fiche jointe, à envoyer par mail à sonja.fath@sauer-pechelbronn.fr ou par courrier : Communauté de communes Sauer-Pechelbronn 1 rue de l'Obermatt 67360 Durrenbach Après la visite, l'école/RPI adresse un courrier de demande de versement, accompagné d'un RIB et de la copie de la facture acquittée du déplacement, mentionnant : le nom de l'école/RPI, la destination, le nombre d'élèves transportés, la date. A noter : chaque enseignant reste maître de sa réservation, tant auprès du transporteur que du site à visiter. La communauté de communes n'intervient pas dans ce processus. Les réservations sont fonction des disponibilités des sites.
Contact	Sonja FATH, chargée de mission tourisme 06 22 49 06 38 / sonja.fath@sauer-pechelbronn.fr



FICHE A RETOURNER AVANT VOTRE SORTIE SCOLAIRE

A renvoyer à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, à l'attention de Sonja FATH
1 rue de l'Obermatt 67360 DURRENBACH
sonja.fath@sauer-pechelbronn.fr

Nom de l'école / du RPI	
Nom et coordonnées téléphoniques <u>et mail</u> de l'enseignant	
Destination de la sortie	
Date de la sortie	
Nombre prévisionnel d'élèves et niveau	

Pour rappel : la réservation auprès de l'équipement à visiter et du transporteur est à effectuer par l'établissement scolaire.

La facture acquittée de transport ainsi que le RIB de l'école seront à joindre à votre demande de prise en charge du transport.

Date et signature :